

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle du produit phytopharmaceutique
DECCOPYR POT

de la société DECCO IBERICA POST COSECHA S.A.U

enregistrée sous le n°2017-1827

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 13 juin 2018,

Considérant que l'estimation de l'exposition, liée à l'utilisation du produit, pour les usages revendiqués, est supérieure au niveau acceptable d'exposition au pyriméthanil pour le travailleur dans les conditions d'emploi évaluées

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 41 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	DECCOPYR POT
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DECCO IBERICA POST COSECHA S.A.U C/ Villa de Madrid, 54. Poligono Industrial Fuente del Jarro, 46988 PATERNA - VALENCIA, Espagne
Formulation	Fumigène (FU)
Contenant	300 g/kg - pyriméthanil
Numéro d'intrant	617-2017.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 27 SEP. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
Prunier * Trt Prod. Rec * Maladies de conservation	20 g/t	1/an	Non applicable
12554201 Pêcher*Trt Prod. Réc.*Maladies de conservation	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque inacceptable pour le travailleur et d'un risque de dépassement des LMR.		
	20 g/t	1/an	Non applicable
12604201 Pommier*Trt Prod. Réc.*Maladies de conservation	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque inacceptable pour le travailleur et d'un risque de dépassement des LMR sur abricotier.		
	20 g/t	1/an	Non applicable
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque inacceptable pour le travailleur.			